



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 14 décembre 2020

Tout au long de l'année, les organismes à vocation sociale sont pleinement mobilisés pour venir en aide aux populations les plus défavorisées, en rendant possible leur hébergement. La problématique de cette mise à l'abri se pose de manière accrue en période de confinement. Le point sur les structures œuvrant dans ce contexte, et sur le rôle de l'État dans le financement de cette mission d'hébergement.

Les acteurs de la veille sociale (CIAS, associations VRS-Vers un Réseau de Soins, ONS - Osons Nous Soigner, SIAO - Service intégré de l'accueil et de l'orientation (115), ASLD - Accueil, Soutien, et Lutte contre les Détresses, MDCS - Maison Départementale de la Cohésion Sociale, associations de protection civile, association quartiers de proximité...) œuvrent ensemble tout au long de l'année pour accompagner les personnes les plus vulnérables du Loir-et-Cher.

Au quotidien, l'Équipe Mobile Santé Précarité (EMSP), composée de professionnels du CIAS du blaisois et des associations ONS et VRS assure des tournées de rue pour aller à la rencontre des personnes les plus vulnérables et les accompagner dans un parcours de soins et de réinsertion.

En période de grand froid, ces tournées de rue en journée sont couplées avec des maraudes effectuées en soirée par les associations de protection civile. Les personnes rencontrées au cours de ces maraudes sont alors, si elles en sont d'accord, mises à l'abri pour la nuit. Ainsi, depuis le début de l'hiver, 2 maraudes ont été organisées, les 12 et 29 novembre, afin d'aller à la rencontre des personnes sans solutions d'hébergement. Quatre personnes ont ainsi pu être hébergées.

Le Loir-et-Cher comptait 74 places d'hébergement en 2018 : il y en a aujourd'hui 133. Ces places pérennes d'hébergement d'urgence sont gérées par l'association ASLD (54 en appartements, 54 au sein du centre d'hébergement d'urgence des provinces, 25 dans un abri de nuit). Toutes ces places sont aujourd'hui occupées.

Des nuitées hôtelières viennent compléter le dispositif pour héberger temporairement des personnes en grande vulnérabilité face à des circonstances exceptionnelles. Ainsi, la crise sanitaire que traverse le pays et la période de grand froid a exigé, à ce jour, la mobilisation de 60 places.

Les orientations vers ces places d'hébergement d'urgence sont faites par le SIAO via le N° unique, le 115.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41

La grande majorité des places d'hébergement d'urgence sont actuellement occupées par des personnes en demande d'asile. La DDCSPP travaille en lien étroit avec l'office français de l'immigration et de l'intégration pour que ces personnes puissent être dirigées vers un hébergement dédié, qui leur permettra d'avoir un accompagnement social adapté à leurs démarches d'asile. Pour les personnes déboutées par l'office français de protection des réfugiés et apatrides qui doivent quitter le territoire français, ces dernières se voient proposer l'aide au retour ou, à défaut sont assignées à résidence dans l'attente d'une reconduite dans leur pays.

Les services de l'État en Loir-et-Cher contribuent chaque année à la veille sociale et à l'hébergement d'urgence, pour un montant total de 1,2 millions d'euros. En 2020, cette enveloppe a été majorée d'environ 500 000 € pour répondre aux besoins des populations défavorisées.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41